



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFETE
D'EURE-ET-LOIR



CAMPAGNE PAC 2020

Quelques éléments de rappel concernant les SIE et les successions culturelles

Surface d'intérêt écologique



✍ Périodes de présence obligatoire :



→
Jachères classiques : 1^{er} mars – 31 août

→
Jachères mellifères : 15 avril – 15 octobre
(mélange de 5 espèces éligibles)

→
Cultures dérochées : 20 août – 14 octobre
(mélange de 2 espèces éligibles)

Surface d'intérêt écologique

Rappel : interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires sur :

- Jachères (y compris mellifères)
- Cultures dérobées
- Cultures plantes fixant l'azote
- Bandes le long des forêts avec production
- Miscanthus

- ✍ L'interdiction s'applique durant la période de présence obligatoire de la SIE.
- ✍ Pour les cultures dérobées en sous-semis, interdiction durant 8 semaines ou jusqu'au semis de la culture principale suivante
- ✍ Pour les couverts présents sur plusieurs années, logique d'interdiction annuelle
- ✍ **Dans Télépac, l'exploitant atteste être informé de cette interdiction (si vous oubliez de cocher la case : taux SIE = 0 %)**



PREFETE
D'EURE-ET-LOIR





Successions culturelles

Rappel

✂ Ex de successions culturelles **autorisées** :

1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans
PT	PT	PT	PT	PT	PP
PT	PT	PT	PT	J5M	PP
J5M	J5M	J5M	J5M	PT	PP

1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans
J5M	J5M	J5M	J5M	J5M	PP*
J5M	J5M	J5M	J5M	J5M	J6S*

= *parcelle **non** déclarée SIE

=*parcelle **déclarée** SIE



Successions culturales

Rappel

~~Ex~~ de successions culturales **non autorisées** :

1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans
PT	PT	PT	PT	PT	PT

= PP

1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans
J5M	J5M	J5M	PT	PT	PT
J5M	J5M	J5M	PT	J5M	J5M
J5M	PT	J5M	PT	J5M	PT

une alternance de PT/J5M pendant 5 années consécutives = PP (si maintien d'un couvert herbacé)

Attention, si une alerte **informative** à propos des couverts apparaît à la fin de votre déclaration, **retourner** sur le **RPG** pour **modifier le code culture** (cela suppose de se souvenir des codes cultures sur les années antérieures). Sinon il peut y avoir un impact fort sur le respect du verdissement.




Successions culturelles

Rappel

Conversion de prairies ou pâturages permanents :

- PP
- ▼ Terres arables
 - ▶ Cultures permanentes
 - ▶ Surfaces non agricoles

 Lors de reprise de terre, vous restez assujetti au respect de l'ensemble de ces règles. Une parcelle garde son historique de succession culturelle



Pour vous aider dans la télédéclaration

✍ Couche « **couverts 2019** » dans le RPG:

(Objectif : faciliter la déclaration 2020 pour le respect des successions culturelles autorisées)

- Affichage du type du couvert directement sur la parcelle
- 10 types de couvert : PT 1 à 3 ans, PT 4 ans, PT 5 ans, PP, J6S, autres cultures, herbe d'âge indéterminé, couvert indéterminé, prairie de compensation, prairie à réimplanter
- limitation de la couche aux contours de vos îlots
- Les couverts « à surveiller » apparaîtront en orange. (PT 4 et 5 ans notamment)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFETE
D'EURE-ET-LOIR



Contact

02 37 20 40 54 du lundi au jeudi

02 37 20 40 27 le vendredi

ddt-telepac@eure-et-loir.gouv.fr



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFETE
D'EURE-ET-LOIR

DDT 28
Un service de l'État à vos côtés



Bonne déclaration